

E 4282

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 février 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 18 février 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2 février 2009

5962/09

SOC 57

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des Représentants permanents / Conseil

n° doc. préc.: 14407/08 SOC 610

Objet: **Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail :**
- Nomination de M. Kris De MEESTER, membre suppléant belge en remplacement de M. Paul CLERINX, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Paul CLERINX, membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs (Belgique) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010 :

M. Kris De MEESTER
First Advisor - Social Department
VBO-FEB
Rue Ravenstein, 4
B-1000 BRUXELLES
Tel. : + 32 (0)2 515 08 92
Fax : + 32 (0)2 515 09 13
e-mail : kdm@vbo-feb.be

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe ; et
- b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DECISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre suppléant
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit :

- (1) par sa décision du 19 novembre 2007 ², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010 ;
- (2) un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs du Conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Paul CLERINX ;
- (3) l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DECIDE :

¹ JO n° L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Kris De MEESTER est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Paul CLERINX, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil
Le président



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2 février 2009

5962/09

SOC 57

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des Représentants permanents / Conseil

n° doc. préc.: 14407/08 SOC 610

Objet: **Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail :**
- Nomination de M. Kris De MEESTER, membre suppléant belge en remplacement de M. Paul CLERINX, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Paul CLERINX, membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs (Belgique) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010 :

M. Kris De MEESTER
First Advisor - Social Department
VBO-FEB
Rue Ravenstein, 4
B-1000 BRUXELLES
Tel. : + 32 (0)2 515 08 92
Fax : + 32 (0)2 515 09 13
e-mail : kdm@vbo-feb.be

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe ; et
- b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DECISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre suppléant
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit :

- (1) par sa décision du 19 novembre 2007 ², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010 ;
- (2) un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs du Conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Paul CLERINX ;
- (3) l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DECIDE :

¹ JO n° L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Kris De MEESTER est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Paul CLERINX, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil
Le président
